

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1184

Artikel: Démocratie directe : de subtils équilibres
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009582>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De subtils équilibres

(jd) Il y a quinze jours, nous présentions les arguments des contempteurs les plus radicaux de la démocratie directe. Si les critiques de ces derniers sont parfois justifiées, le remède qu'ils proposent — le régime parlementaire et l'alternance au pouvoir — est loin de convaincre. La solution préconisée fait l'impasse sur les raisons qui ont présidé au développement d'une démocratie consensuelle en Suisse, à savoir l'impérieuse nécessité d'intégrer des forces naturellement centrifuges.

RÉFÉRENCE

Wolf Linder, *Swiss Democracy. Possible Solutions to Conflict in Multicultural Societies*, New-York, 1994, Saint-Martin's Press.

L'ouvrage de Wolf Linder surprend par sa modération, son souci de prendre en considération toutes les facettes d'un système politique complexe.

En effet, dans des textes antérieurs, l'auteur semblait prêt à succomber à la séduction des terribles simplifications que nous dénoncions dans un précédent article (DP n° 1182). Est-ce le fait de s'adresser à un public étranger qui tempère ses ardeurs réformatrices? Toujours est-il que Linder propose une subtile analyse des institutions suisses, présentées dans leur développement historique, et souligne leur rôle essentiel dans l'unification d'un pays qu'aucune de ses caractéristiques ne prédisposait à devenir un Etat moderne.

Dans un premier chapitre, l'auteur brossé de manière synthétique le processus historique qui voit se construire une société multiculturelle par le biais de l'intégration politique.

Institutionnellement, cette construction repose sur les trois piliers du fédéralisme, de la démocratie directe et d'une distribution du pouvoir qui n'exclut pas systématiquement les minorités.

Certes ce succès doit beaucoup aux circonstances de la politique européenne — les grandes puissances ont eu intérêt à promouvoir un Etat neutre au centre du continent. En outre, la réussite multiculturelle helvétique n'est pas sans ombres, comme si la perception de sa fragilité suscitait la crainte à l'égard d'un élargissement de l'expérience: octroi bien tardif des droits politiques aux femmes, difficulté d'intégrer pleinement les résidents étrangers notamment. Néanmoins rien n'indique que le modèle ne puisse subsister, pour autant que soit procédé aux adaptations nécessaires.

L'une d'entre elles touche à l'équilibre entre le principe démocratique et le fédéralisme. Les mouvements démographiques ont modifié l'équilibre initial entre les cantons, les plus petits d'entre eux ayant acquis un pouvoir accru par le biais de leur représentation au Conseil des Etats et de l'exigence de la double majorité lors des votations constitutionnelles. Par ailleurs, les villes, qui abritent une large majorité de la population, n'ont pas encore trouvé leur place dans la structure fédérale.

Venons-en aux instruments de démocratie

directe. En s'appuyant sur un riche matériel empirique, Linder présente une description fouillée du fonctionnement de l'initiative et du référendum: taux de participation, types de votants, principaux utilisateurs, niveau de compréhension des citoyens, rôle de la propagande et des moyens financiers notamment. Il montre comment l'arme référendaire a profondément modifié le processus de décision et a conduit à l'intégration des principales forces politiques, favorisant par là les changements progressifs plus que les innovations radicales.

Quant à l'initiative populaire, si elle ne connaît que rarement un succès direct, elle permet d'inscrire à l'agenda politique des thèmes négligés par les autorités et d'accélérer parfois le traitement de certains objets.

En définitive, les institutions de démocratie directe constituent un puissant facteur d'intégration, dont le prix à payer se traduit par une propension à innover avec lenteur. Le défi aujourd'hui pour la Suisse, c'est de trouver des formes de participation qui favorisent mieux l'innovation et l'adaptation à un environnement international changeant, sans courir pour autant le risque de la désintégration politique et sociale. Dans un chapitre conclusif, Wolf Linder tente un passionnant essai comparatif entre la Suisse et les Etats-Unis, entre démocratie directe et représentative.

La démocratie directe, là où elle est implantée, ne représente qu'un correctif à la démocratie représentative. Mais plutôt que de démocratie directe, il faut parler de démocratie «sensible», qui offre aux citoyens la possibilité de désavouer leurs élus et d'exprimer occasionnellement leur préférence, sans intermédiaires. Aux Etats-Unis comme en Suisse, les espoirs de révolution et les craintes de l'anarchie qu'ont suscités les droits populaires quand ils ont été introduits ne se sont pas réalisés.

La Suisse n'est de loin pas une démocratie-témoin, un modèle exportable clés en mains. Elle représente pourtant un exemple de société multiculturelle qui a su développer la coopération politique grâce à des institutions particulières. A ce titre, elle pourrait inspirer d'autres sociétés du tiers-monde et de l'est européen, en proie à des conflits internes aigus. ■